

## Technicolor : mise à disposition du Document d'enregistrement universel 2020

Technicolor informe que son Document d'enregistrement universel 2020 a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 7 avril 2021.

Le Document d'enregistrement universel est disponible sur le site internet de la société à l'adresse [www.technicolor.fr](http://www.technicolor.fr) (dans la rubrique « Relations Investisseurs » - « Information Financière » - « Informations Réglementées »), ainsi qu'à son siège social situé au 8-10, rue du Renard, 75004 Paris, France. Le Document d'enregistrement universel est également disponible sur le site internet de l'AMF (<http://www.amf-france.org>).

Les documents suivants sont intégrés dans le Document d'enregistrement universel 2020 :

- le rapport financier annuel 2020 ;
- le rapport de gestion du Conseil d'administration ;
- le rapport sur le gouvernement d'entreprise prévu à l'article L. 225-37 du Code de commerce ;
- la déclaration de performance extra-financière et le plan de vigilance ;
- les rapports des commissaires aux comptes ; et
- les informations relatives aux honoraires des commissaires aux comptes.

\* \*  
\*

### A propos de Technicolor

[www.technicolor.com](http://www.technicolor.com) – Suivez-nous : [@Technicolor](https://twitter.com/Technicolor) - [linkedin.com/company/technicolor](https://www.linkedin.com/company/technicolor)

Les actions Technicolor sont enregistrées sur Euronext Paris (TCH) et sont négociables aux Etats-Unis sur le marché OTCQX (TCLRY).